

## Rectavit Multi Foam

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**1.1 Identification de la substance ou de la préparation:**

Nom de produit : Rectavit Multi Foam

**1.2 Utilisation de la substance/préparation:**

Isolation

**1.3 Identification de la société/entreprise:**

Rectavit N.V.  
Ambachtenlaan 4  
B-9080 Lochristi  
Tel. : +32 9 216 85 20  
Fax : +32 9 216 85 30  
e-mailadres: msds@rectavit.com

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**

+32 14 58 45 45 (24h/24h)  
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (BIG)  
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel, Belgique

### 2. Identification des dangers

- Extrêmement inflammable
- Nocif par inhalation
- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact cutané

### 3. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Dangers (phrases R)	Symbole de danger
polyméthylène polyphénylisocyanate	9016-87-9 -	<25	20-36/37/38-42/43 (1)	Xn
oxyde de diméthyle	115-10-6 204-065-8	1 - <10	12 (1)	F+
propane	74-98-6 200-827-9	1 - <5	12 (1)	F+
isobutane	75-28-5 200-857-2	1 - <10	12 (1)	F+

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(3) Substance PBT

Date d'impression : 11-2007 1/10  
Fiche rédigée par : Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
☎ +32 14 58 45 47 http://www.big.be le courriel: info@big.be

Date d'établissement : 05-04-2002  
Numéro référence : BIG\32972FR  
Motif de la révision : Voir 3

Révision : 05-09-2007  
Numéro de la révision : 009

# Rectavit Multi Foam

## 4. Premiers secours

- 4.1 Après inhalation:**
- Emmener la victime à l'air frais
  - Consulter un médecin
- 4.2 Contact cutané:**
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
  - Si l'irritation persiste: consulter un médecin
- 4.3 Contact oculaire:**
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
  - Consulter un médecin
- 4.4 Après ingestion:**
- Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance
  - Consulter un médecin

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Eau en masse
  - Mousse polyvalente
  - Poudre BC
  - Dioxyde de carbone
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Aucun
- 5.3 Dangers particuliers:**
- Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
  - Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité
  - Echauffement du produit: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles: cyanure d'hydrogène
  - Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur
- 5.4 Instructions:**
- Refroidir les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu
  - Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée
  - Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur
- 5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**
- Echauffement/feu: AR autonome
  - Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- 6.1 Précautions individuelles:**
- Voir point 8.2/13
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
- 6.3 Nettoyage:**
- Laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques
  - Eliminer la mousse non durcie avec acétone

# Rectavit Multi Foam

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation:

- Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact
- Utiliser appareils/éclairage anti-étincelles et antidéflagrants
- Retirer immédiatement les vêtements contaminés
- Nettoyer les vêtements contaminés
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

### 7.2 Stockage:

- Conserver à l'abri des rayons solaires directs
- Conserver dans un endroit frais
- Conserver dans un endroit sec
- Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
  
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition, acides, bases

Température de stockage	:	< 50	°C
Limite de quantité	:	N.E.	kg
Durée de stockage	:	N.E.	jours
Matériau pour l'emballage	:		
- approprié	:	aérosol	

### 7.3 Utilisation(s) particulière(s):

- Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Valeurs limites d'exposition:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle:

POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLISOCYANATE:

WEL-LTEL	:	0.02 (-NCO)	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm
WEL-STEL	:	0.07 (-NCO)	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm
TRGS 900	:		mg/m <sup>3</sup>		ppm
MAK	:	-	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm

OXYDE DE DIMÉTHYLE:

WEL-LTEL	:	766	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm
WEL-STEL	:	958	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm
TRGS 900	:	1900	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
MAK	:	1900	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
MAC-TGG 8 h	:	950	mg/m <sup>3</sup>		
MAC-TGG 15 min.	:	1500	mg/m <sup>3</sup>		
MAC-Ceiling	:		mg/m <sup>3</sup>		
VME-8 h	:	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
VLE-15 min.	:	-	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm
GWBB-8 h	:	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
GWK-15 min.	:	-	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm
Valeur momentanée	:		mg/m <sup>3</sup>		ppm
CE	:	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
CE-STEL	:	-	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm

# Rectavit Multi Foam

## PROPANE :

TLV-TWA	:	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
TLV-STEL	:	mg/m <sup>3</sup>	-	ppm
TLV-Ceiling	:	mg/m <sup>3</sup>		ppm
TRGS 900	:	1800	mg/m <sup>3</sup> 1000	ppm
MAK	:	1800	mg/m <sup>3</sup> 1000	ppm
GWBB-8 h	:	-	mg/m <sup>3</sup> 1000	ppm
GWK-15 min.	:	-	mg/m <sup>3</sup> -	ppm
Valeur momentanée	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm

## ISOBUTANE :

TRGS 900	:	2400	mg/m <sup>3</sup> 1000	ppm
MAK	:	2400	mg/m <sup>3</sup> 1000	ppm
MAC-TGG 8 h	:		mg/m <sup>3</sup>	
MAC-TGG 15 min.	:		mg/m <sup>3</sup>	
MAC-Ceiling	:		mg/m <sup>3</sup>	
VME-8 h	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
VLE-15 min.	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
GWBB-8 h	:	-	mg/m <sup>3</sup> 1000	ppm
GWK-15 min.	:	-	mg/m <sup>3</sup> -	ppm
Valeur momentanée	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
CE	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm
CE-STEL	:		mg/m <sup>3</sup>	ppm

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

#### Équipements de protection individuelle:

##### a) Protection respiratoire:

- Masque à gaz avec filtre type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition
- À une concentration de gaz/vapeurs élevée: AR autonome

##### b) Protection des mains:

- Gants

##### c) Protections des yeux:

- Lunettes bien ajustables

##### d) Protection de la peau:

- Protection de la tête/du cou
- Vêtements de protection

### 8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir points 6.2, 6.3 et 13

# Rectavit Multi Foam

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Aérosol  
Odeur : Caractéristique  
Couleur : Couleurs varient

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH (à %) : N.E.  
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C  
Point d'éclair : Contient un/des composant(s) (facilement) inflammable(s)  
Limites d'explosivité (propriétés explosives) : N.E. vol%  
Propriétés comburantes : N.E.  
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa  
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa  
Densité relative (à 20°C) : N.E.  
Hydrosolubilité : Insoluble  
Soluble dans : Aucun renseignement disponible  
Densité de vapeur relative : N.E.  
Viscosité (à 20°C) : N.E. Pa.s  
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.  
Taux d'évaporation : N.E.  
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.  
par rapport à l'éther : N.E.

### 9.3 Autres données:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C  
Température d'auto-ignition : N.E. °C  
Concentration de saturation : N.E. g/m<sup>3</sup>  
Conductivité : N.E. pS/m

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

- Instable sous l'action de la chaleur

### 10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition, acides, bases

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Echauffement du produit: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles: cyanure d'hydrogène
- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs: oxydes de phosphore, gaz nitreux, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- Peut polymériser suite à une montée en température
- Peut polymériser avec nombre de composés, p.ex.: les bases (fortes) et amines
- Réagit violemment avec (certains) acides/bases

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLISOCYANATE:

DL50 orale rat : > 10000 mg/kg  
DL50 dermale lapin : > 5000 mg/kg

OXYDE DE DIMÉTHYLE:

CL50 inhalation rat : 309 mg/l/4 h  
CL50 inhalation rat : 163991 ppm/4 h

PROPANE:

CL50 inhalation rat : 513 mg/l/4 h  
CL50 inhalation rat : 280000 ppm/4 h

ISOBUTANE:

CL50 inhalation rat : > 50 mg/l/4 h

### 11.2 Toxicité chronique:

POLYMÉTHYLÈNEPOLYPHÉNYLISOCYANATE:

Carcinogénicité (MAK) : 3B  
Mutagénicité (MAK) : non repris  
Tératogénicité (MAK) : -

Classification IARC : 3

OXYDE DE DIMÉTHYLE:

Tératogénicité (MAK) : D

11.3 Voies d'exposition: inhalation, contact oculaire et cutané

### 11.4 Effets aigus/symptômes (en cas d'exposition massive):

APRÈS INHALATION:

- Gorge sèche/mal de gorge
- Toux
- Irritation des voies respiratoires
- Irritation des muqueuses nasales
- Nez coulant

LES SYMPTÔMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE:

- Risque d'inflammation des voies aériennes
- Risque d'œdème pulmonaire
- Difficultés respiratoires

APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU:

- Picotement/irritation de la peau

APRÈS CONTACT OCULAIRE:

- Irritation du tissu oculaire
- Larmolement

### 11.5 Effets chroniques:

- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
- Contient substance à propriétés cancérogènes incertaines
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)
- Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ:

- Augmentation de la température du corps
- Tremblements
- Etat de faiblesse
- Maux de tête
- Eruption/dermatite
- Peut produire des taches sur la peau
- Peau sèche
- Risque de pneumonie

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité:

- Aucun renseignement disponible
- **Effet sur le traitement des eaux usées** : aucun renseignement disponible

### 12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV):** 18%
- Insoluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

### 12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD<sub>5</sub>** : N.E. % ThOD
- **eau** : Aucun renseignement disponible
- **sol** : T ½: N.E. jours

### 12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- **log P<sub>ow</sub>** : N.E.
- **BCF** : N.E.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

- Aucun renseignement disponible

### 12.6 Autres effets nocifs:

- **WGK** : - Ne pollue pas l'eau (Classification selon Verwaltungsvorschrift wassergefährender Stoff (VwVwS) du 27 juillet 2005)
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 08 04 09\* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses)
- Déchets dangereux (91/689/CEE)

### 13.2 Méthodes d'élimination:

- Traitement spécifique
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement

### 13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

No. ONU : 1950  
 CLASSE : 2.1  
 SUB RISKS : -  
 GROUPE D'EMBALLAGE : -

### 14.2 ADR (transport routier)

CLASSE : 2  
 GROUPE D'EMBALLAGE :  
 CODE DE CLASSIFICATION : 5F  
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -  
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1  
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :  
 Aérosols

### 14.3 RID (transport par rail)

CLASSE : 2  
 GROUPE D'EMBALLAGE :  
 CODE DE CLASSIFICATION : 5F  
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -  
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1  
 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :  
 Aérosols

### 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE : 2  
 GROUPE D'EMBALLAGE :  
 CODE DE CLASSIFICATION : 5F  
 ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -  
 ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1

### 14.5 IMDG (transport maritime)

CLASSE : 2.1  
 SUB RISKS : -  
 GROUPE D'EMBALLAGE : -  
 MFAG : -  
 EMS : F-D, S-U  
 POLLUANT MARIN : -

### 14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE : 2.1  
 SUB RISKS : -  
 GROUPE D'EMBALLAGE : -  
 INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT : 203/Y203  
 INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT : 203

### 14.7 Précautions spéciales

: aucun

### 14.8 Limited quantities (LQ)

:

Lorsque les matières et leurs emballages répondent aux conditions établies dans le chapitre 3.4 de l'ADR/RID/ADNR, **seules** les prescriptions suivantes devront être observées:

sur chaque colis doit figurer un losange avec l'inscription suivante:

- 'UN 1950'

ou, dans le cas de marchandises différentes ayant différents numéros d'identification transportées dans un même colis:

- les lettres 'LQ'

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Législation UE:

Etiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE



Extrêmement inflammable



Nocif

contient : polyméthylène polyphénylisocyanate

R20 : Nocif par inhalation  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact cutané

S23 : Ne pas respirer les aérosols  
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Conserver hors de portée des enfants.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Ne pas percer ou brûler, même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

### 15.2 Prescriptions nationales:

#### Pays-Bas:

Waterbezwaarlijkheid: N.E.

#### Allemagne:

WGK : - Ne pollue pas l'eau (Classification selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoff (VwVwS) du 27 juillet 2005)

## 16. Autres données

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

**S.O.** = SANS OBJET  
**N.E.** = NON ÉTABLI  
**(\*)** = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

**substances PBT** = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

### Valeurs limites:

**TLV** : Threshold Limit Value - ACGIH Etats-Unis  
**WEL** : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni  
**TRGS 900** : Technische Regel für Gefahrstoffe 900 (Arbeitsplatzgrenzwerte) - Allemagne  
**MAK** : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne  
**MAC** : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas  
**VME** : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France  
**VLE** : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France  
**GWBB** : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique  
**GWK** : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique  
**CE** : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

**I** : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembare Aerosolanteil  
**R** : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)  
**C** : Ceiling limit (valeur plafond)

<b>a:</b>	aérosol	<b>r:</b>	rook/Rauch	(fumée)
<b>d:</b>	damp (vapeur)	<b>st:</b>	stof/Staub	(poussière)
<b>du:</b>	dust (poussière)	<b>ve:</b>	vezel	(fibre)
<b>fa:</b>	Faser (fibre)	<b>va:</b>	vapeur	
<b>fi:</b>	fibre	<b>om:</b>	oil mist	(brouillard d'huile)
<b>fu:</b>	fumée	<b>on:</b>	olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
<b>p:</b>	poussière	<b>part:</b>	particules	

### Toxicité chronique:

**K** : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R12 : Extrêmement inflammable  
R20 : Nocif par inhalation  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact cutané